



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

## AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par le soussigné, Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité, que :

Une séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare aura lieu le mercredi 13 juillet 2022 à 19h30 au 435, 1<sup>ière</sup> rue Pied-de-la-Montagne (Salle communautaire), **seulement** si les normes sanitaires COVID-19 le permettent, **sinon** par vidéoconférence, pour prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Renouvellement du prêt 368-2014
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

**DONNÉ** à Sainte-Marcelline-de-Kildare, ce 11<sup>e</sup> jour de juillet 2022.

Anne-Marie Daher  
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Anne-Marie Daher, Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil municipal, entre 8 h 30 et 16 h 30, ainsi que sur le site web de la Municipalité, le 11<sup>e</sup> jour de juillet 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11<sup>e</sup> jour de juillet 2022.

Anne-Marie Daher  
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe